

Ouverture de l'espace Pix certif de votre établissement

Madame, Monsieur,

[L'arrêté du 30 août 2019](#) précise que les compétences numériques acquises font l'objet d'une **certification nationale** délivrée par le [service public en ligne Pix](#).

Votre établissement s'est impliqué dans le développement des compétences numériques des élèves en les faisant participer aux **campagnes de rentrée Pix et nous vous en remercions très chaleureusement**.

Vos élèves de 3e vont pouvoir, maintenant, valoriser leurs compétences numériques en participant à la certification Pix.

Un espace [Pix certif](#) a été créé pour votre établissement. Il vous permet, dès à présent, de planifier les sessions de certification de vos 3e entre le 8 mars et le 20 mai 2021. Il est accessible à cette adresse : [certif.pix.fr](#), pour les administrateurs de Pix Orga (mêmes identifiants, mots de passe)

Le kit de certification est à votre disposition. Il contient :

- La documentation à destination des chefs d'établissement / administrateurs, des surveillants et des élèves,
- Le guide de Pix Certif, l'espace permettant de créer les sessions de certification pour vos élèves, et d'éditer la feuille d'émargement à destination du surveillant.
- Le cahier des charges des centres de certification Pix applicable aux établissements scolaires du second degré publics et privés sous contrat

Pour les établissements publics : Vous pouvez adresser toutes vos questions aux équipes de la DANE de votre académie, en particulier à votre ambassadeur Pix ([carte des ambassadeurs](#)), ainsi qu'à la communauté des utilisateurs de Pix Orga en rejoignant l'espace collaboratif [communaute.pix.fr](#).

Pour les établissements privés sous contrat : Vous pouvez adresser toutes vos questions à [support.pix.fr](#) ainsi qu'à la communauté des utilisateurs de Pix Orga en rejoignant l'espace collaboratif [communaute.pix.fr](#).

Encore merci pour votre engagement dans ce contexte compliqué,
L'équipe Pix